



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Auch, le 28 octobre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSEILS DE PRUDENCE ET DE COMPORTEMENT A L'OCCASION DES ACTIVITES DE LA FIN DU MOIS D'OCTOBRE

Dans le contexte sanitaire actuel, les gestes barrières demeurent toujours d'actualité pour les activités de cette fin de semaine (sorties Halloween) :

- le port du masque est obligatoire dans toutes les communes du département, pour toute personne de onze ans ou plus lors des rassemblements réunissant plus de 10 personnes dans l'espace public et les lieux ouverts au public et dans les files d'attentes regroupant plus de 10 personnes en vue de l'accès à un établissement recevant du public ;
- le lavage régulier et fréquent des mains ;
- la distanciation sociale : respecter une distance de 2 mètres entre deux personnes.

Pour la sécurité de tous, le préfet rappelle également qu'il appartient à chacun d'adopter un comportement responsable : ne pas utiliser les numéros d'urgence à des fins de divertissement, éviter toute méprise en optant pour un déguisement adapté (pas d'armes factices qui pourraient être anxiogènes).

Afin d'assurer la sécurité de tous notamment des plus jeunes, dans le cadre des animations autour d'Halloween, le préfet du Gers rappelle quelques règles élémentaires de prudence :

- **vigilance des conducteurs** : les enfants pouvant traverser la route sans prêter attention aux véhicules ;
- **visibilité des enfants** dans l'obscurité (port de vêtements réfléchissants), à qui seront rappelées les règles de sécurité routière ; ne pas entrer chez un inconnu, ne pas monter dans le véhicule d'un inconnu, emprunter les passages piétons ;
- le groupe d'enfants devra rester du même côté de la route, en retrait de la circulation et en limitant les passages sur la chaussée.

Service départemental de la
communication interministérielle
de l'Etat

Tél. 05.62.61.43.68
Portable. 06.34.31.26.98
Mél : pref-communication@gers.gouv.fr

3, Place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH

